

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 5 juillet 2019

## Les producteurs de lait se préoccupent de la santé de leurs animaux

Lukas Perler, de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), a fourni au comité central des Producteurs Suisses de Lait (PSL) des informations de première main sur le projet relatif à la santé des animaux de rente. Tous les producteurs suisses de lait se préoccupent de la santé de leurs animaux. C'est pourquoi le comité central voit d'un bon œil la mise en place d'un centre de compétence consacré à cet aspect. Toutefois, le projet ne peut se faire sans le soutien de toutes les organisations d'élevage.

Sur un autre thème, PSL adapte la répartition des sièges des délégués auprès de l'USP en fonction de la nouvelle structure.

### *Direction*

#### **Les organisations d'élevage doivent pouvoir participer!**

Les discussions animées à l'issue de l'exposé de l'OSAV montrent que les producteurs de lait se sentent très concernés par la santé animale. Du point de vue du secteur de production le plus important de l'agriculture suisse, un centre de compétence dédié à la santé des animaux de rente ne peut être établi sans la participation des producteurs de lait. Ces derniers réclament que les organisations d'élevage, en particulier, soient associées au projet. Des buts d'élevage visant une amélioration de la santé animale doivent être définis et mis en œuvre par ces organisations, que ce soit sur la base d'arguments économiques ou pour réduire le recours aux médicaments vétérinaires. Le comité central de PSL décidera d'une éventuelle participation financière au centre de compétence une fois la position des autres organisations d'élevage connue.

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11  
Fax 031 359 58 51  
psl@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch



#### **Nouvelle structure, nouvelle répartition des représentants à l'USP**

Pour la période 2018-2020, PSL dispose de 48 délégués auprès de l'USP. À la suite de changements structurels dus à des fusions et réorganisations, les nombres de représentants auprès de l'USP doivent être adaptés. En ce qui concerne PSL, les sièges des délégués sont répartis en fonction du volume de lait commercialisé. Les organisations membres ont jusqu'au 15 août prochain pour désigner leurs représentants.

#### **Renseignements:**

Reto Burkhardt, responsable Communication

079 285 51 01

2184 Zeichen (espaces incluses);

[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)